Plan global en efficacité énergétique

Méthodologie permettant d'éviter la double comptabilisation des économies d'énergie des projets cofinancés par Énergir et le MERN

Audience devant la Régie de l'énergie
Le 8 septembre 2022

Original : 2022.09.07

Énergir-J, Document 7
(8 pages)

Mise en contexte

- Au présent dossier, Énergir présente des modifications sans impact financier à son PGEÉ pour 2022-2023, notamment en ce qui concerne les modalités du volet Études de faisabilité VGE du programme Diagnostic et mise en œuvre efficace ainsi qu’au programme Innovation efficace

- À la suite de la lecture des preuves des intervenants, notamment celles de la FCEI et du ROEÉ, Énergir souhaite apporter des éclaircissements additionnels quant à la méthode mise en place en collaboration avec le MERN afin d’éviter la double comptabilisation potentielle des économies de gaz naturel pour les mesures d’efficacité énergétique cofinancées par Énergir et le MERN

Rappel de la démarche avec le MERN

- Dès 2020, Énergir et le MERN ont développé une méthodologie visant à éviter la double comptabilisation des économies d'énergie de gaz naturel des projets cofinancés
- Enjeu limité aux volets *Implantation* des programmes *Diagnostic et mise en œuvre efficace* d'Énergir et *ÉcoPerformance* du MERN
- Portée *d'ÉcoPerformance* beaucoup plus large que *Diagnostic et mise en œuvre efficace* d'Énergir. Un projet admissible à *ÉcoPerformance* peut contenir des mesures d'efficacité énergétique ou de conversion visant à réduire les GES qui ne sont pas admissibles au PGEÉ d'Énergir
- Par conséquent, le financement d'un projet par le PGEÉ d'Énergir et par le MERN ne signifie pas nécessairement que des économies de gaz naturel ont été comptabilisées en double par Énergir et par le MERN
- Une analyse détaillée, au cas par cas, par échantillonnage représentatif des dossiers cofinancés est requise pour que la méthodologie demeure simple, mais rigoureuse

Méthodologie développée conjointement avec le MERN

La méthodologie permet de déterminer le pourcentage d'économie de gaz naturel à retrancher de la reddition de compte du *Plan directeur* du MERN afin d'éliminer la double comptabilisation des économies d'énergie brutes de gaz naturel des projets d'efficacité énergétique cofinancés par Énergir et le MERN (schéma 1 de la pièce B-0173)

Schéma 1

On conserve 100 % des projets d'efficacité énergétique au gaz naturel

On ne conserve que les projets d'efficacité énergétique au gaz naturel cofinancés par le MERN et Énergir

On conserve 100 % des mesures d'efficacité énergétique au gaz naturel cofinancés par le MERN et Énergir

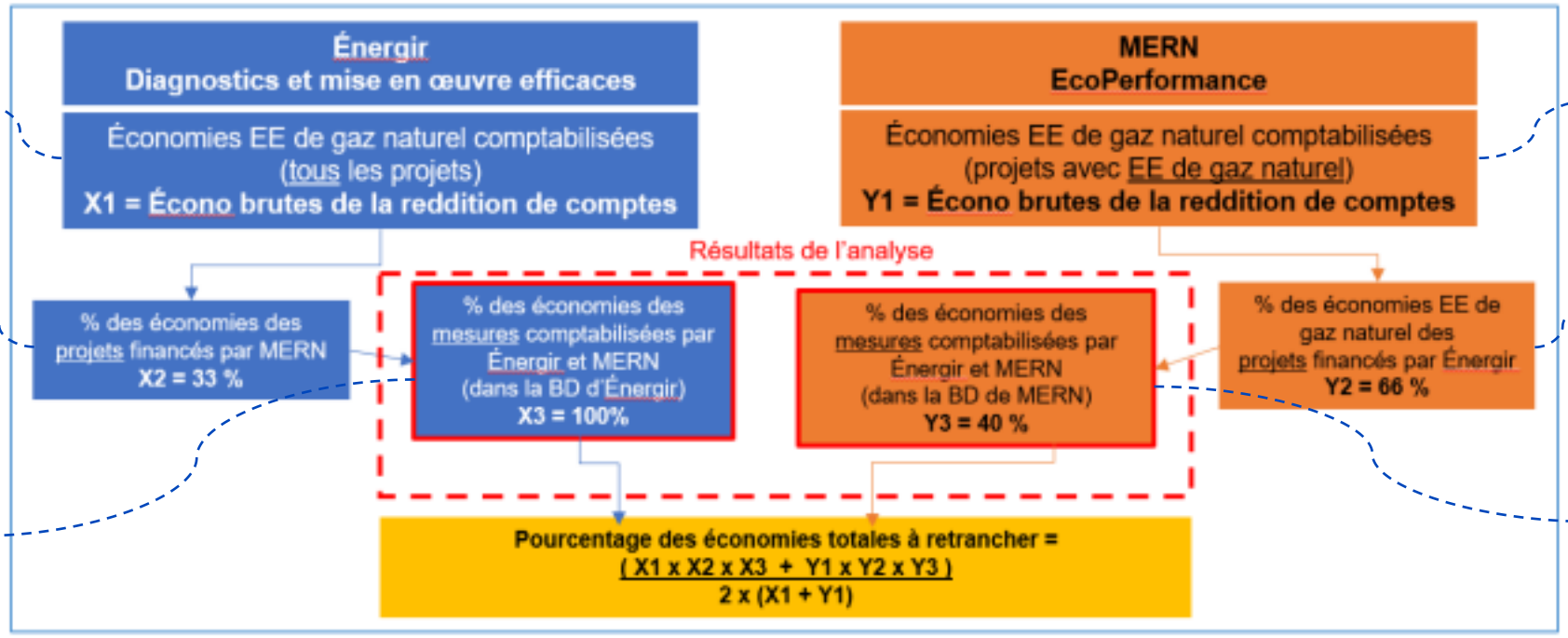

On ne conserve que les projets avec de l'efficacité énergétique au gaz naturel

On ne conserve que les projets avec de l'efficacité énergétique au gaz naturel cofinancés par le MERN et Énergir

On ne conserve que les mesures d'efficacité énergétique au gaz naturel cofinancés par le MERN et Énergir

15 %

à retrancher de la reddition de compte du *Plan directeur* applicable à tous les projets d'efficacité énergétique au gaz naturel

Impact sur la reddition de compte du *Plan directeur* du MERN et sur le Rapport annuel d'Énergir

Rapport annuel 2020-2021 d'Énergir

Organisme	Programme	Économies brutes en Mm^3/an (A)	Opportunisme (B)	Retranchement dû à l'opportunisme en m^3/an (C= A * B)	Économies nettes en Mm^3/an * (= A - C)
Énergir	Diagnostic et mise en œuvre	31,1	19,8%	6,2	24,9

- Le taux d'opportunisme mesure le pourcentage des projets que Énergir n'a pu influencer parce que seule l'aide financière du MERN était requise, ou pour toute autre raison
- Le taux d'opportunisme moyen de 19,8 % du programme a été établi par échantillonnage lors des travaux d'évaluation
- 19,8 % sont ainsi retranchés des économies brutes totales de 31,1 Mm^3 du programme
- Les économies nettes de 24,9 Mm^3 comptabilisées par Énergir pour le programme sont donc celles directement attribuables aux interventions de ce dernier, que les projets soient cofinancés ou non

* Note : Les effets d'entraînement et de bénévolat ont un impact immatériel sur les économies nettes du programme.

Reddition de compte 2020-2021 du *Plan directeur* du MERN

Organisme	Programme	Économies brutes en Mm^3/an (A)	Facteur d'ajustement (B)	Retranchement dû à la double comptabilisation en Mm^3/an (C= A * B)	Économies du Plan directeur en Mm^3/an (= A - C)
MERN	ÉcoPermance	11,4	15,0%	1,7	9,7
Énergir	Diagnostic et mise en œuvre	31,1	15,0%	4,7	26,4
Total		42,4		6,4	36,1

- C'est au niveau de la reddition de compte du *Plan directeur* que les économies brutes comptabilisées en double sont retirées selon l'application de la méthodologie développée
- 15 % sont ainsi retranchés des économies brutes totales de gaz naturel de chacun des programmes
- La reddition de compte du *Plan directeur* affiche des résultats totaux de 36,1 Mm^3 après ajustement

Conclusions

- Dès 2020, Énergir et le MERN se sont engagés à faire un suivi régulier des résultats de l'application de la méthodologie développée et à intégrer les résultats à la reddition de compte du *Plan directeur* en transition, innovation et efficacité énergétique, puisque c'est à cette étape que les résultats des programmes d'Énergir et de ceux du MERN sont conjointement présentés et comparés aux cibles provinciales

- En mai 2022, Énergir et le MERN ont convenu de mettre l'exercice à jour au printemps 2023 afin d'observer un plus grand nombre de projets sous les nouvelles modalités des volets *Implantation* des programmes *Diagnostic et mise en œuvre efficace* d'Énergir et *ÉcoPerformance* du MERN

- Les économies des programmes du PGEÉ, nettes des effets de distorsion comme l'effet d'opportunisme, sont présentées au Rapport annuel du PGEÉ. Aucun ajustement additionnel n'est requis

Annexe : extraits de textes concernant la double comptabilisation dans la reddition de compte du *Plan directeur* du MERN

Rapport annuel de gestion 2019-2020 du MERN (TEQ) (p. 37)

Méthodologie d'harmonisation

Pour la première fois cette année, le rapport annuel de 2019-2020 compile les résultats en matière de transition énergétique pour l'ensemble des mesures en cours présentées dans le Plan directeur. Parmi celles-ci, nombreuses sont portées par les 11 autres ministères et organismes (MO)[7] du gouvernement du Québec ainsi que par les trois distributeurs d'énergie (Énergir, Gazifère et Hydro-Québec Distribution)[8].

Cet exercice a permis de répertorier et d'adapter les différents enjeux de quantification relative au double comptage, aux facteurs de conversion ou aux périodes de référence. TEQ a mis en place, grâce à la collaboration des MO et des distributeurs d'énergie, un cadre méthodologique uniformisé pour assurer une reddition de comptes simplifiée des indicateurs de performance. De plus, une approche pour éviter le double comptage a été élaborée avec les organismes porteurs concernés. Pour cette année, le double comptage a été soustrait du total des résultats de l'année. Cette harmonisation de résultat se poursuit cette année encore pour certaines mesures menées par les ministères.

Rapport annuel 2020-2021 du MERN (p. 25)

Méthodologie d'harmonisation

Le rapport annuel de gestion compile les résultats en matière de transition énergétique pour l'ensemble des mesures en cours présentées dans le Plan directeur. Ces mesures, menées sous la responsabilité des ministères, organismes et distributeurs d'énergie, sont comptabilisées en suivant le cadre méthodologique élaboré en 2019-2020 en collaboration avec les partenaires porteurs. Cette approche assure une cohésion et une diffusion équivalente des résultats d'année en année.

MERCI DE VOTRE ATTENTION